



Service du secrétariat général et greffe

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 975-2026**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

Que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 11 mai 2026, le conseil de cette municipalité a adopté le **Règlement numéro 975-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser des multifamiliales de 6 à 18 logements le long de la 25^e Avenue et de la 30^e Avenue projetées au sud du ruisseau d'Ardoise.**

Qu'un certificat de conformité a été délivré par le directeur général de la M.R.C. de Beauce-Sartigan en date du 20 mai 2026.

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures ordinaires de bureau ou en communiquant par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel à greffe@saint-georges.ca.

Que ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

**Donné à Saint-Georges,
ce 27^e jour de mai 2026.**


**M^e Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière**